



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE

Je soussigné(e) Tremblay

Prénoms Germaine

Profession ou qualité vice présidente du twirling club

Domicile 3 chemin de la Rivierette

31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais (place Gambetta)

Du 21 Jun 2023 au 21 Jun 2023

A l'occasion de (1) fête de la musique

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Tremblay

Le 27/03/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Twirling club Villefranchois

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 21/06/2023

de 17 heures.

Au 22/06/2023

Jusqu'à 2 heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 27/03/2023

